

(N° 107).

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 JUIN 1875.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi concernant les ter- rains et bâtiments de l'ancienne Ecole militaire, à Bruxelles.

(Voir les N° 115 et 180 de la Chambre des Représentants et le N° 87 du Sénat.)

Présents : MM. FORTAMPS, TERCELIN, le BARON BETHUNE, le BARON VAN CALOEN,
COGELS, le Marquis DE RODES, Vice-Président, Rapporteur.

MESSIEURS,

Dans la séance de la Chambre des Représentants du 11 mars 1875, M. le Ministre des Finances avait déposé un Projet de Loi tendant à autoriser le Gouvernement à céder à la Liste civile une partie des bâtiments et terrains de l'ancienne École militaire, au prix de trois cent soixante mille francs.

La Section centrale de la Chambre des Représentants, après avoir entendu M. le Ministre des Finances, au sujet de la question de savoir s'il ne convenait pas d'annexer au Palais du Roi les terrains et bâtiments de l'ancienne École militaire au lieu de les vendre à la Liste civile, décida, à l'unanimité, dans sa séance du 9 mai, avec l'assentiment de M. le Ministre des Finances, que le projet de vente à la Liste civile devait être abandonné, et qu'il y avait lieu d'incorporer au Palais ces terrains. La Section centrale a été surtout guidée par le motif qu'il importe d'isoler autant que possible la demeure du Chef de l'Etat, et d'éviter la création d'une enclave dans une enclave de l'Etat. Après que M. le Ministre des Finances eût pris les ordres du Roi, il a été entendu que les dépenses nécessaires pour approprier les bâtiments seront supportées exclusivement par la Liste civile.

Votre Commission des Finances a, Messieurs, l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption de ce Projet de Loi.

Le Vice-Président Rapporteur,
Marquis DE RODES.